

FOIRE AUX QUESTIONS TRAVAILLER À LA POLICE

LE RECRUTEMENT POUR L'ÉCOLE DE POLICE PAR ÉTAPES

Pour des raisons de lisibilité, la forme masculine est utilisée ci-après et inclut le féminin par analogie.

POSTULATION	
STAGE	<p>Il n'est pas possible de faire un stage à la police cantonale pour voir si le métier de policier peut plaire. Ceci en raison des dangers des activités policières et pour des questions de secret de fonction.</p> <p>La Cellule RH POC, ainsi que les cadres de la police se tiennent à disposition pour présenter les métiers de la police.</p>
PÉRIODES / DATES	<p>Jusqu'à 3 recrutements peuvent être organisés par année.</p> <p>Cependant, dès que la police cantonale a trouvé le nombre d'aspirants recherché, le recrutement est stoppé.</p> <p>Les sessions se déroulent :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. De novembre à février 2. De mars à mai 3. De juin à septembre <p>Les indications quant aux délais de postulation se trouvent sur les diffusions de poste à repourvoir.</p>
NOMBRE DE PLACES	<p>Le nombre de postes mis au concours correspond à la fluctuation prévisible du nombre d'agents POC. Le nombre d'aspirants varie d'une année à l'autre.</p>
CONDITIONS	<ul style="list-style-type: none"> • 18 ans révolus • Pas de limite d'âge • Nationalité suisse ou permis d'établissement C • Etre titulaire d'un CFC ou titre jugé équivalent (maturité, etc.) • Un an d'expérience professionnelle ou équivalente (séjour linguistique, armée ou autre formation/expérience) : doit être effectif au jour de la postulation • Bonne santé et bonne résistance psychique et physique • Bonne réputation et casier judiciaire vierge • Exercice des droits civils • Titulaire d'un permis de conduire (capacité de maniement d'une boîte de vitesses manuelle) • Port des lunettes/lentilles de contact autorisé • Pas d'exigence de taille
PIERCING, BOUCLES D'OREILLE	<p>Sont autorisés. Ils devront être discrets et ne pas péjorer l'image de la police. Il pourra être conseillé de les retirer durant l'activité, s'ils représentent un risque de blessures.</p> <p>Chaque cas est évalué avant l'embauche.</p>
TATOUAGE	<p>Sont autorisés. Ils devront être discrets et ne pas péjorer l'image de la police. Il pourra être exigé qu'ils soient couverts durant le travail.</p> <p>Chaque cas est évalué avant l'embauche.</p>
OFFRE	<p>Les annonces de postes vacants sont consultables sur :</p> <p>http://www.jura.ch/DIN/SRH/Offres-d-emploi.html</p>

DOSSIER	<p>Les postulations se font en ligne sur le site : https://cifpol.ch/recrutement/</p> <p>Un dossier doit être rempli et accompagné de divers documents (lettre de motivation, attestation fiscale, attestation de l'office des poursuites et faillites, casier judiciaire, livret de service).</p> <p>Le dossier complet doit être retourné au CIFPol.</p> <p>Le dossier est contrôlé et, si le candidat remplit toutes les conditions, ce dernier est convoqué pour le premier concours.</p>
ETAPES	<p>Le recrutement se fait en 3 concours :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Test de français, de sport et psychotechnique par informatique 2. Mise en situation en groupe, mise en situation seul et entretien RH 3. Entretien avec les cadres de la police cantonale jurassienne. <p>Chaque étape est éliminatoire.</p> <p>Au terme des 3 concours, le comité de recrutement prend une décision.</p> <p>Si le candidat est retenu, une enquête de renseignements généraux est faite.</p> <p>Le candidat est également soumis à un examen médical et à un examen de la vue.</p> <p>Une fois le dossier complet, une proposition d'engagement est soumise au Ministre en charge de la police.</p>
TENTATIVES DE CANDIDATURE	<p>Au-delà de 3 tentatives ayant entraîné un échec, il est conseillé de choisir une autre voie professionnelle.</p> <p>Une seule tentative par année est possible pour la police cantonale jurassienne.</p> <p>Il est possible de postuler dans plusieurs corps de police en parallèle.</p>
ÉCOLE	
ENGAGEMENT NÉCESSAIRE	<p>Il n'est pas possible de suivre une école de police sans avoir été préalablement engagé par un corps de police.</p>
CONTRAT	<p>Pour la première année, un contrat de durée déterminée d'un an est conclu.</p> <p>Pour la seconde année, et en cas de réussite de la formation de la première année, un deuxième contrat de durée déterminée d'une année est conclu.</p>
DÉNOMINATIONS	<p>1^{ère} année de formation : Aspirant</p> <p>2^{ème} année de formation : Policier en formation</p>
CIFPOL	<p><i>Centre Interrégional de Formation de Police.</i></p> <p>Le CIFPol forme notamment les aspirants de police des cantons de Fribourg, de Neuchâtel et du Jura ainsi que des assistants de sécurité publique.</p> <p>L'école se déroule sur 2 sites :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Colombier : pour les aspirants NE et JU • Granges-Paccot : pour les aspirants FR <p>La formation dans les 2 écoles est analogue.</p> <p>De nombreuses formations, cours et camps communs sont organisés.</p>
DURÉE	<p>Dès 2020, la formation se fera sur 2 années, soit une année d'école/pratique et une seconde année axée sur des stages pratiques. La formation débute en janvier pour se terminer en décembre de l'année suivante.</p>

DÉROULEMENT SUR DEUX ANS	<p>Une première année théorique et pratique en école :</p> <ul style="list-style-type: none">• Formations en salles de cours et dans le terrain• Exercices pratiques, « semaine-bloc », hors domicile. Durée d'environ 7 semaines• Stages dans le corps de police. Durée 6 semaines• Horaire journalier variant en fonction du programme des activités (les vacances sont fixées par l'école ; les week-ends et jours fériés, sauf événement particulier, sont libres)• La progression fait l'objet d'évaluations régulières. Leur réussite conditionne l'inscription à l'examen de capacités opérationnelles (ECO) qui couronne cette première année <p>Une seconde année, pratique, dans le corps de police :</p> <ul style="list-style-type: none">• Encadrée par un coach• Suivie par un mentor• Qui nécessite la production régulière d'un portfolio• Mène à l'examen de Brevet fédéral de policier
LIEUX	La formation se fait au Centre Interrégional de Formation de Police (CIFPol), à l'Ecole de Colombier, durant la première année de formation théorique. Certaines formations se déroulent hors de l'école. Les stages se font à l'interne de la police cantonale jurassienne.
MATIÈRES	Les thèmes principaux sont : <ul style="list-style-type: none">• Institutions sécuritaires,• Conduite automobile,• Moyens de télécommunication,• Logiciels spécifiques,• Police de proximité,• Psychologie et communication,• Gestion de conflits,• Ethique et droits de l'Homme,• Droit et connaissances juridiques,• Tactiques d'intervention,• Gestion de la circulation routière,• Enquêtes judiciaires,• Collaboration avec la police scientifique,• Cybercriminalité,• Objets dangereux,• Moyens d'intervention,• Sécurité personnelle,• Dactylographie,• Français,• Allemand,• Premiers secours (BLS et AED),• CEP – Conduite d'engagements de police.

	<p>Les cours sont théoriques, mais des mises en application pratique sont organisées. Ces matières sont mises en œuvre lors de camps pratiques, de semaines de formation liées à l'intervention, dans des visites ou échanges ainsi que lors des stages.</p>
EXAMENS, CONTRÔLES	<p>La quasi-totalité des matières enseignées font l'objet d'évaluations périodiques et finales. Ceci permet de suivre le bon déroulement de la formation et répartir l'apprentissage des connaissances. La première année se conclue par un examen de capacités opérationnelles (ECO). La seconde se déroule au sein du corps de police. Elle est principalement basée sur une mise en application terrain des compétences acquises durant la première partie d'école et se termine par les examens du brevet fédéral de policier. Un travail personnel sous la forme d'un portfolio établi par l'aspirant durant son année de mise en application doit être réalisé avant l'examen du Brevet fédéral de policier.</p>
ARMES / MOYENS DE CONTRAINTE	<p>L'usage des moyens de contrainte (spray, bâton, menottes) et des armes à feu (pistolet, mitraillette), ainsi que les différents autres moyens techniques, tactiques et mains nues fait partie de la formation.</p> <p>Ces moyens peuvent être portés dès que la formation et les capacités le permettent, notamment durant les stages.</p>
STAGES PRATIQUES	<p>Les aspirants effectuent des stages théoriques et pratiques au sein de la police cantonale jurassienne durant la première année, ceci en parallèle des cours suivis au CIPPol. La seconde année se fait dans le corps de police et est principalement basée sur une mise en application terrain des compétences acquises durant la première partie d'école.</p> <p>Lors des parties pratiques, les aspirants suivent les patrouilles de gendarmerie et effectuent toutes les tâches inhérentes à leur future fonction. Ces stages font l'objet d'évaluations et d'entretiens d'évolution.</p> <p>Ils se font selon les horaires de la police, donc avec des horaires irréguliers.</p>
HORAIRES	<p>Les horaires durant la formation sont habituellement similaires à des horaires de bureau. Il est fréquent qu'ils soient adaptés aux activités. Durant les stages, les horaires sont les mêmes que ceux des policiers intervenants. Par nature, les métiers de la police demandent une grande disponibilité horaire.</p> <p>Les policiers effectuent régulièrement des services aux horaires irréguliers ou de permanence.</p>
RÉMUNÉRATION	<p>Les aspirants et policiers en formation perçoivent un salaire durant toute leur formation avec un 13ème versement. Durant la première année, les aspirants débutent avec un salaire mensuel brut partant de la classe 9 de l'échelle de traitement « U » de la République et Canton du Jura (au minimum CHF 4983.75 en 2019). L'annuité dépend de l'expérience professionnelle antérieure du candidat.</p> <p>La rémunération des policiers en formation est en cours de définition.</p> <p>L'échelle de traitement est consultable par le lien internet : http://www.jura.ch/DIN/SRH.html</p>
DÉFRAIEMENT	<p>Durant l'année de formation, le repas de midi organisé par l'école et le logement sur site sont pris en charge par la République et Canton du Jura. Les transports nécessaires sont défrayés. Les frais professionnels et certains inconvénients sont payés.</p>

LOGEMENT	Le logement, soit une chambre pour une ou plusieurs personnes, est réservé à la caserne de Colombier , ceci durant la période de formation à l'école.
REPAS	Les repas de midi sont organisés par le CIFPol et payés par la RCJU. Les autres repas sont à la charge de l'aspirant. Un réfectoire avec une cuisine est prévu dans le cadre de l'école.
EQUIPEMENT	L'équipement nécessaire à l'accomplissement des tâches de l'aspirant, respectivement du policier en formation ou gendarme est fourni par la police cantonale jurassienne.
TENUES	Durant la première année de formation, les aspirants sont en tenue PAZ (salopette bleue de l'école de police avec badge de la police cantonale jurassienne et patelette d'aspirant). Durant une grande partie des stages pratiques de la première année, les aspirants revêtent le même équipement que le policier avec le même matériel. Il en est de même pour la deuxième année. Pour la cérémonie d'assermentation qui clôt le cursus de formation d'une année, les aspirants portent la tenue de représentation.
VACANCES	Les aspirants bénéficient de 24 jours de vacances durant l'année de formation à des périodes déterminées. Ensuite, les agents ont droit à 20 jours de vacances annuelles et 25 jours dès l'âge de 50 ans.
BREVET FÉDÉRAL DE POLICIER	La formation des policiers est sanctionnée par un brevet fédéral, validé par le SEFRI. Cet examen est mis sur pied par l'Institut suisse de police. Les aspirants qui réussissent les examens sont ensuite intégrés dans le corps de police dès le 1er janvier qui suit la fin de leur formation. Pour être présentés à l'examen du brevet fédéral de policier, les aspirants policiers doivent avoir « suivi avec succès » l'école de police et l'ECO. Ainsi, tout au long de la formation, le CIFPol les soumet à des évaluations dans les branches principales d'enseignement.
CÉRÉMONIES D'ASSERMENTATIONS ET PROMOTIONS	Les cérémonies d'assermentations et de promotions solennelles se déroulent en présence des encadrements de l'école, de la police cantonale, d'invités officiels et des familles des aspirants et policiers concernés. Au terme de la première année et en cas de réussite de l'ECO, l'aspirant est assermenté et promu policier en formation. Au terme de la seconde année de formation, et en cas de réussite du Brevet fédéral de policier, le policier en formation est promu gendarme. Prestation de serment devant le Ministre en charge de la police cantonale selon la formule : "Je promets de défendre les libertés et les droits du peuple et des citoyens, de respecter la Constitution et les lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge".

APRÈS L'ÉCOLE	
GRADE	Gendarme et évolutions possibles dans l'organisation
LIEU D'AFFECTATION	Après l'école, le gendarme va être affecté dans un poste de police du canton du Jura. Il pourra travailler sur tout le territoire cantonal et hors du canton selon les missions. Il découvrira les différentes sections de la gendarmerie avant d'être affecté à une section de la gendarmerie et travaillera soit à Delémont, soit à Porrentruy, soit à Saignelégier.
EQUIPEMENT	L'équipement du gendarme est mis à sa disposition par la police. Il veille à son entretien.
UNIFORME	Les gendarmes et ASP sont uniformés. Il s'agit du même uniforme pour tous les policiers cantonaux romands. Les gendarmes portent un uniforme orienté sur le bleu alors que celui des ASP est gris. Le port de l'uniforme n'est pas anodin et doit être pris en compte dans le cadre d'une postulation à la police. L'uniformé sera observé et devra véhiculer une bonne image.
SALAIRE	Le policier débutera sa carrière, après formation et assermentation, partant de la classe 12. L'expérience antérieure est prise en compte dans le calcul de l'annuité. La rémunération pour la seconde année de formation n'est pas encore arrêtée. L'échelle de traitement est consultable par le lien internet : http://www.jura.ch/DIN/SRH.html
VACANCES	Les policiers ont droit à 20 jours de vacances annuelles et 25 jours dès l'âge de 50 ans ainsi qu'à des jours de ponts (ponts officiels, env. 6 à 8 jours par année).
AUTONOMIE	Bien qu'étant hiérarchisée, la fonction de policier peut emmener l'agent à jouir d'une grande autonomie dans la gestion de ses activités professionnelles. Cependant, selon la nature de la mission, l'accomplissement de tâches précises et sans marge de manœuvre peut être ordonné.
FORMATION CONTINUE	L'évolution de la criminalité et des moyens à disposition pour résoudre les problèmes engendre une mise à niveau continue des connaissances . Par ailleurs, les connaissances doivent être entretenues et notamment en ce qui concerne les moyens de contrainte qui doivent faire l'objet de certifications fréquentes . La formation continue se déroule durant les heures de travail, dans ou hors des infrastructures policières. L'Institut Suisse de Police apporte une formation continue variée et de qualité identique pour tous les policiers suisses . Le policier, en plus de son Brevet fédéral, peut obtenir le diplôme supérieur de policier ou encore un certificat d'étude avancée (CAS) selon sa progression de carrière. Une partie de la formation continue est organisée à l'interne, notamment en matière de moyen de contrainte.
PLAN DE CARRIÈRE	L'équité des chances de chaque collaborateur en vue de la progression de sa carrière est respectée. Le sexe, notamment, n'est pas un élément discriminatoire. Durant l'intégralité de son parcours professionnel, le collaborateur, pourra, selon sa motivation, son potentiel et ses compétences, évoluer de manière verticale dans une carrière de conduite de personnel et/ou de manière horizontale par l'acquisition de nouvelles compétences pour une carrière technique. Les activités policières sont très variées et permettent une évolution de carrière très dense.

CARRIÈRES DE CONDUITE	<p>La police cantonale jurassienne est structurée de manière hiérarchique. L'avancement en lien avec l'expérience professionnelle octroie la possibilité d'obtenir de l'avancement dans cette hiérarchie. Selon son potentiel, ses compétences et sa motivation, le policier pourrait être amené à conduire du personnel, gérer des situations plus complexes, etc., et ainsi obtenir un statut hiérarchique ascendant.</p>
CARRIÈRES TECHNIQUES	<p>Le policier a la possibilité de parfaire ses connaissances tout au long de sa carrière et pourra endosser de multiples connaissances spécifiques et les mettre à profit, que ce soit en occupant des fonctions particulières (CET, circulation, GI, US) ou des missions spécifiques (spotter, MO, debriefeur, etc.).</p>
SPÉCIALISATIONS	<p>Le policier peut faire évoluer ses connaissances dans de nombreux domaines afin de devenir spécialiste. Ceux-ci sont, notamment, inspecteur de police judiciaire, opérateur du central d'engagement et de télécommunication, spécialiste du groupe d'intervention, maître-chien, agent de la circulation routière, acteur de la prévention criminelle et routière, instructeur de sécurité personnelle ou de tir et moyens de contrainte, etc.</p>
RETRAITE	<p>A l'heure actuelle, le policier termine son activité professionnelle policière à 60 ans. Des adaptations de la Caisse de pension de la République et Canton du Jura sont mises en place pour faire le lien avec l'âge légal de la retraite selon les dispositions légales fédérales.</p> <p>Pour le personnel administratif et ASP, la retraite est à 65 ans.</p>
AUTRES FORMATIONS / AUTRES CARRIÈRES	
ASSISTANT DE SÉCURITÉ PUBLIQUE	<p>L'ASP effectue une formation de 4 mois en école. Au terme de sa formation, il obtient un certificat de capacité d'assistant de sécurité publique reconnu au niveau fédéral. Il aura pour tâches d'appuyer les policiers dans leurs missions. Il effectuera notamment des actes dans des domaines tels que la gestion de la circulation routière, au central d'engagement et de télécommunication, la gestion de détenus, des tâches administratives spécifiques et de la police de proximité.</p>
POLICE JUDICIAIRE	<p>Les inspecteurs sont en principe recrutés au sein de la gendarmerie jurassienne, sous réserve de collègues du service de l'identité judiciaire ou encore de spécialistes des technologies de l'information et de la communication, notamment.</p>
POLICE SCIENTIFIQUE	<p>Une formation universitaire est dispensée par l'école des sciences criminelles à Lausanne.</p> <p>Cette école propose une formation sur trois ans décernant une licence puis une formation de deux ans pour l'obtention d'un master.</p> <p>https://www.police-scientifique.com/les-etudes/ecole-des-sciences-criminelles</p>
POSTE ADMINISTRATIF	<p>Au sein de la police cantonale jurassienne des agents de police peuvent avoir, selon leurs missions, des tâches plus administratives que d'autres.</p> <p>Il y a également des postes d'administration pure, tels que le secrétariat, etc. Ces postes ne sont pas des portes d'entrées aux actions de terrain des policiers et ne nécessitent pas le brevet fédéral de policier.</p>